

SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 14 AVRIL 2016

Date de la convocation : 8 avril 2016

L'An deux mille seize et le quatorze du mois d'avril (14.04.2016) à 14 heures 30, le Comité syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 8 avril 2016, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

Présents : 20

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Titulaire), M. Mathieu ALBUGUES (Suppléant), Mme NEGRE Marie-Claude (Titulaire), M. CALAFAT Alexis (Titulaire), M. GARRIGUES Francis (Titulaire), M. GARGUY Bernard (Titulaire), M. JEANJEAN Claude (Titulaire), M. VERIL Claude (Titulaire), Mme LAMERA Emeline (Titulaire), M. TSCHOCKE Christian (Titulaire), M. RAYNAL Jean-Claude (Titulaire), M. DELBREIL Thierry (Titulaire), M. BRIOIS Xavier (Suppléant), M. QUATRE Christian (Titulaire), M. SAMAIN Hugues (suppléant).

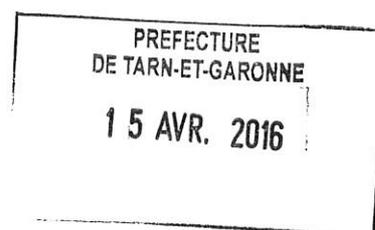
Représenté : 2

Mme TURELLA-BAYOL Frédérique a donné procuration à M. BESIERS Jean-Philippe
M. ASTRUC Christian a donné procuration à M. BERTELLI Jean-Claude

Excusé : 1

M. BENCE Jean-Marie (SIVOM des Terrasses et Vallées du Tarn et de la Garonne)

Mme Emeline LAMERA a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.



Délibération N°04/2016-03 CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu l'article 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Vu les articles 2121-21 et 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical l'obligation de constituer une Commission d'Appel d'Offres dans le cadre des procédures soumises à l'intervention de cette instance.

Après avoir rappelé les conditions de désignation de ses membres ainsi que leurs missions, Monsieur le Président précise que le règlement intérieur prévoit d'intégrer parmi les membres du Bureau syndical un Vice-président de la Commission d'Appel d'Offres, soit le délégué élu en tête de la liste qui aura recueilli le plus de suffrage.

Monsieur le Président fait ensuite appel à candidature pour la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Une seule liste a été déposée, complète et comportant les noms suivants :

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| 1. M. VERIL Claude | 6. M. JEANJEAN Claude |
| 2. MME NEGRE Marie Claude | 7. M. DELBREIL Thierry |
| 3. M. RAYNAL Jean-Claude | 8. MME LAMERA Emeline |
| 4. M. ESTANOVE Philippe | 9. MME BOURDONCLE Lamera |
| 5. MME DEBIAIS Francine | 10. M. MARTY Patrick |

Prenant acte de ce consensus, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **PROCLAME** élus à la Commission d'Appel d'Offres les délégués dans l'ordre de présentation de la liste et déclare la prise d'effet immédiate des nominations correspondantes ainsi qu'il suit :

Membres titulaires :

M. VERIL Claude
M. RAYNAL Jean-Claude
MME NEGRE Marie Claude
M. ESTANOVE Philippe
MME DEBIAIS Francine

Membres suppléants :

M. JEANJEAN Claude
M. DELBREIL Thierry
MME LAMERA Emeline
MME BOURDONCLE Lamera
M. MARTY Patrick

Délibération N°04/2016-03
CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- **DESIGNE** M. VERIL Claude pour participer au Bureau syndical et y siéger au titre de la vice-présidence de la Commission d'Appel d'Offres, dès lors que les statuts du Syndicat le prévoiront

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le

15 AVR. 2016

et de la publication le

15 AVR. 2016

Fait à Montauban, le 14 Avril 2016
Le Président,

Jean-Philippe BESIERS

